

Aux contribuables de la Municipalité de Saint-Victor

AVIS DE PROMULGATION EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

QUE le conseil municipal de la municipalité de Saint-Victor a adopté lors d'une séance tenue le 2 juin 2025, le règlement suivant : « Règlement de concordance numéro 276-2025 modifiant le règlement de zonage no. 157-2018 afin d'agrandir la zone mixte M-61 au détriment de la zone publique-communautaire P-31 en basculant le lot 6 348 953 (presbytère) de la zone publique-communautaire P-31 vers la zone mixte M-61 ».

QU'UN avis de motion du présent règlement a été donné le 5 mai 2025.

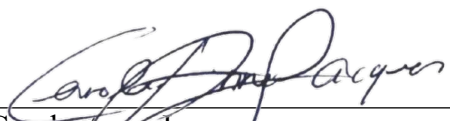
QU'UN projet de règlement a été déposé à la séance du 5 mai 2025.

QUE le certificat de conformité de la MRC Beauce-Centre ait été obtenu en date du 3 juillet 2025.

QUE le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, aux heures régulières de bureau.

DONNÉ à Saint-Victor
Ce 7^e jour du mois de juillet 2025.

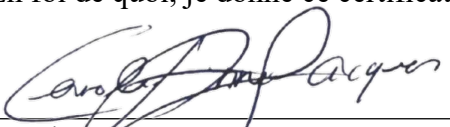


Carole-Anne Jacques
Directrice générale / greffière-trésorière

Certificat de publication (Article 420)

Je soussigné, Carole-Anne Jacques, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Victor, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis aux endroits désignés par le conseil soit à l'hôtel de ville situé au 287 rue Marchand ainsi que sur le site Web de la municipalité : <https://www.st-victor.qc.ca>, onglet municipalité/administration/avis publics.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 7^e jour du mois de juillet 2025.



Carole-Anne Jacques
Directrice générale / greffière-trésorière